



# Admissibilité financière

Commission de l'aide juridique de la Saskatchewan

## Comment puis-je savoir si je suis admissible à l'aide juridique?

La Commission de l'aide juridique de la Saskatchewan fournit des conseils juridiques et une représentation devant les tribunaux aux particuliers qui n'ont pas les moyens financiers de payer de tels services.

L'aide juridique est fournie si:

- ❖ Vous êtes admissible financièrement
- ❖ Votre problème juridique est couvert par les lignes directrices de la Commission de l'aide juridique de la Saskatchewan
- ❖ Votre problème juridique est bien-fondé du point de vue professionnel selon l'opinion de la Commission de l'aide juridique de la Saskatchewan

## Qui doit répondre aux questions afin de déterminer mon admissibilité financière?

Le personnel de l'Aide juridique vous posera des questions afin de savoir combien d'argent vous avez et décider si vous avez suffisamment d'argent pour payer votre propre avocat(e). L'Aide juridique doit effectuer une évaluation financière pour vous, votre époux/épouse, conjoint(e) de fait ou de même sexe et vos enfants à charge. Le gouvernement de la Saskatchewan et la Commission de l'aide juridique de la Saskatchewan déterminent les normes financières.

## Comment décidez-vous de mon admissibilité financière?

L'évaluation financière comprend deux parties:

- l'évaluation de l'actif
- l'évaluation du revenu

Le personnel de l'Aide juridique détermine si vous avez suffisamment d'argent ou de biens afin de payer un(e) avocat(e) sans l'assistance de l'Aide juridique.

## Qu'est-ce que l'évaluation de l'actif?

L'Aide juridique examine tous vos avoirs tels l'argent liquide, les comptes bancaires, les actions, les obligations et les REER afin de déterminer si vous avez les moyens de payer tous vos frais juridiques. Nous considérons aussi les biens que vous pouvez vendre ou convertir facilement en argent liquide. Selon votre situation, attendez-vous à ce qu'on vous demande d'utiliser certains de vos biens pour payer les frais juridiques.

Nous examinons également vos avoirs tels les maisons, automobiles et autres biens.

Vous devez fournir une preuve de vos biens comme des déclarations d'impôts, relevés bancaires ou états financiers.

## Qu'est-ce que l'évaluation du revenu?

L'Aide juridique vous demandera de fournir de l'information sur toutes vos sources de revenu et celles de votre époux/épouse, conjoint(e) de fait ou de même sexe et vos enfants à charge.

Le revenu comprend l'assistance sociale, l'assistance d'une bande, l'assurance-emploi, la commission des accidents du travail, le salaire, les paiements de pension alimentaire, les revenus de travail autonome, les revenus locatifs, les prestations de formation, etc.

Nous considérons votre revenu net après les retenues salariales.

Si vous recevez des prestations d'aide sociale ou de votre bande, vous êtes habituellement admissible à l'aide juridique en fonction de vos biens disponibles.

### **Preuves requises**

Vous devez prouver vos sources de revenu au personnel de l'Aide juridique avec des fiches de salaire récentes, des relevés de prestations d'aide sociale, de revenus de retraite, d'assurance-emploi ou de la commission des accidents du travail, des déclarations d'impôts, des relevés bancaires ou des états financiers.

Vous pourriez être admissible à l'Aide juridique si votre revenu net est égal ou inférieur aux montants suivants:

<b>Taille du foyer</b>	<b>Revenu mensuel net</b>	<b>Revenu annuel net</b>
Une personne seule	785 \$	9 420 \$
Couple sans enfants	950 \$	11 400 \$
Famille avec un enfant	1 025 \$	12 300 \$
Famille avec deux enfants	1 250 \$	15 500 \$
Famille avec trois enfants	1 475 \$	17 700 \$

Si votre revenu est supérieur à ces montants, vous devrez probablement remplir une évaluation plus détaillée. Vous pourriez être admissible à l'aide juridique ou on pourrait vous demander de payer une partie de vos frais juridiques ou encore votre demande d'aide juridique pourrait être refusée.

### **Quelles sortes de décisions peuvent être prises?**

Une fois l'évaluation financière terminée, l'Aide juridique peut calculer le montant d'argent à votre disposition pour régler des frais d'avocat. Selon nos politiques, vous pourriez être admissible à l'aide juridique, on pourrait vous demander de payer une partie des coûts ou on pourrait vous refuser l'aide juridique. Si vous recevez l'aide juridique, il se peut qu'on vous demande de revenir à une date ultérieure pour étudier de nouveau votre situation afin de nous assurer que vous êtes toujours admissible.

### **Que puis-je faire si je ne suis pas d'accord avec la décision?**

Si l'Aide juridique refuse votre demande de services juridiques ou vous demande de payer une partie du coût des frais juridiques, vous pouvez faire appel de la décision auprès du directeur général dans les 20 jours de la date à laquelle le directeur juridique vous a envoyé par écrit un refus de services. Le formulaire d'appel est joint au refus.

Vous devez écrire à:

Directeur général  
**Commission de l'aide juridique de la Saskatchewan**  
Bureau central  
21<sup>e</sup> Rue Est, bureau 502  
SASKATOON SK S7K 2H6  
Téléphone: (306) 933-5303 (Saskatoon) ou  
Sans frais 1 800 667-3764 ou

Courriel: [central@legalaid.gov.sk.ca](mailto:central@legalaid.gov.sk.ca)  
Site Web: [www.legalaid.sk.ca](http://www.legalaid.sk.ca)

Vous pouvez également faire une nouvelle demande en cas de changement de situation financière.

Les bureaux de la Commission de l'aide juridique de la Saskatchewan:

**Bureau régional des Battlefords**  
Rez-de-chaussée, Édifice provincial  
1146, 102<sup>e</sup> Rue  
NORTH BATTLEFORD SK S9A 1E9  
Téléphone: 446-7700 Télécopieur: 446-7598  
Sans frais 1 877 441-4418

**Bureau régional de Meadow Lake**  
Unité 3, 101, place Railway  
MEADOW LAKE SK S9X 1X6  
Téléphone: 236-7636 Télécopieur: 236-7634  
Sans frais 1 800 461-8188

**Bureau régional de Melfort**  
C.P. 6500, 3<sup>e</sup> étage, 105, avenue Crawford Est  
MELFORT SK S0E 1A0  
Téléphone: 752-6220 Télécopieur: 752-6127  
Sans frais 1 877 424-1901

**Bureau régional de Moose Jaw**  
Pièce 113, 110, rue Ominica Ouest  
MOOSE JAW SK S6H 6V2  
Téléphone: 694-3700 Télécopieur: 694-3738  
Sans frais 1 877 424-1902

**Bureau régional du nord**  
C.P. 5000, Place Mistasinihk, 1328, avenue La Ronge  
LA RONGE SK S0J 1L0  
Téléphone: 425-4455 Télécopieur: 425-4472  
Sans frais 1 800 667-4095

**Bureau régional de Prince Albert**  
C.P. 3003, 11<sup>e</sup> étage, Centre McIntosh, 800, avenue Central  
PRINCE ALBERT SK S6V 6Z2  
Téléphone: 953-2850 Télécopieur: 953-2866  
Sans frais 1 877 424-1900

**Bureau régional de la ville de Regina**  
2<sup>e</sup> étage, 1942, rue Hamilton  
REGINA SK S4P 2C5  
Téléphone: 787-8760 Télécopieur: 787-8827  
Sans frais 1 877 424-1897

**Bureau régional de la zone rurale de Regina**  
2400, avenue College, bureau 102  
REGINA SK S4P 1C8  
Téléphone: 787-1141 Télécopieur: 787-2316  
Sans frais 1 877 424-1906

**Bureau régional d'aide juridique en matière pénale de la ville de Saskatoon**  
Centre Sturdy Stone, 122, 3<sup>e</sup> Avenue Nord, bureau 1057  
SASKATOON SK S7K 2H6  
Téléphone: 933-7820 Télécopieur: 933-7827  
Sans frais 1 877 424-1898

**Bureau régional d'aide juridique familiale de la ville de Saskatoon**  
Centre Sturdy Stone, 122, 3<sup>e</sup> Avenue Nord, bureau 155  
SASKATOON SK S7K 2H6  
Téléphone: 964-2200 Télécopieur: 964-2222  
Sans frais 1 877 324-2200

**Bureau régional de la zone rurale de Saskatoon**  
Centre Sturdy Stone, 122, 3<sup>e</sup> Avenue Nord, bureau 941  
SASKATOON SK S7K 2H6  
Téléphone: 933-7855 Télécopieur: 933-7854  
Sans frais 1 877 424-1899

**Bureau régional du Sud-Est**  
C.P. 5000-170, Rez-de-chaussée, 1302, 3<sup>e</sup> Rue  
ESTEVAN SK S4A 0S2  
Téléphone: 637-4620 Télécopieur: 637-4625  
Sans frais 1 877 424-1903

**Bureau secondaire**  
C.P. 2003, 110, avenue Souris, 2<sup>e</sup> étage  
WEYBURN SK S4H 2Z9  
Téléphone: 848-2341 Télécopieur: 848-2562  
Sans frais 1 877 424-1907

**Bureau régional de Swift Current**  
3<sup>e</sup> étage, 350, rue Cheadle Ouest  
SWIFT CURRENT SK S9H 4G3  
Téléphone: 778-8272 Télécopieur: 778-8307  
Sans frais 1 877 424-1905

**Bureau régional de Yorkton**  
120, rue Smith Est, bureau 301  
YORKTON SK S3N 3V3  
Téléphone: 786-1440 Télécopieur: 786-1405  
Sans frais 1 877 424-1904

**Bureau central**  
201, 21<sup>e</sup> Rue Est, bureau 502  
SASKATOON SK S7K 2H6  
Téléphone: (306) 933-5303 ou  
Sans frais 1 800 667-3764 ou  
Courriel: [central@legalaid.gov.sk.ca](mailto:central@legalaid.gov.sk.ca)  
Site Web: [www.legalaid.sk.ca](http://www.legalaid.sk.ca)

Mars 2006